

d'une personne de quitter son emploi, de prendre les mesures en vue du rejet de cette loi par le gouvernement fédéral.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PRIX DES MACHINES AGRICOLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elias Nesdoly (Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43, je veux présenter une motion sur une question urgente—elle est d'ailleurs urgente depuis un certain nombre d'années—du fait que le prix des machines agricoles est devenu exorbitant et que le coût des pièces et des réparations a augmenté du double ou davantage depuis douze mois. Je propose donc, appuyé par le député d'Assiniboia (M. Knight):

Qu'un contrôle sélectif des prix soit appliqué à l'industrie de l'acier et celle de l'équipement agricole et qu'un comité soit créé pour étudier les modalités de fixation des prix dans ces industries, afin de recommander des diminutions de prix là où il y a des profits exagérés.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

EXPOSÉ MINISTÉRIEL DE LA NOUVELLE POLITIQUE EN MATIÈRE D'APPELS D'OFFRES ET DE DÉPOUILLEMENT DES SOUMISSIONS

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir annoncer l'entrée en vigueur immédiate, au ministère des Approvisionnements et Services, d'un système de dépouillement public des soumissions. Cette décision fait suite à une étude que j'avais mise en marche en décembre dernier, et qui portait sur la politique d'approvisionnement du gouvernement, plus particulièrement sur les appels d'offres, la réception, le traitement et le dépouillement des soumissions. Il ressort de cette étude que, comparées à celles d'autres pays, la politique et les procédures que le gouvernement canadien met en pratique depuis 1941 sont à l'avant-garde dans ce domaine. Il ne fait aucun doute que notre politique et nos méthodes soutiennent facilement la comparaison avec celles de n'importe quel autre organisme, tant au Canada qu'à l'étranger. Ce qui ne veut pas dire que nous ayons nécessairement atteint la perfection.

Des voix: Bravo!

M. Goyer: L'étude que j'ai menée avait essentiellement pour but: (1) de veiller au maintien des meilleurs aspects de notre politique et de nos méthodes actuelles; (2) d'en adopter de nouvelles et, au besoin, d'en améliorer certain-

Appels d'offres

nes; (3) d'uniformiser les méthodes du siège central et celles des bureaux divisionnaires et, enfin, (4) d'avoir une meilleure perception de la façon de poursuivre nos activités. Nous désirions avant tout équilibrer l'économie, faire preuve d'efficacité et atteindre nos objectifs nationaux en mettant le plus à profit l'argent du contribuable et, en même temps, donner à tous les fournisseurs compétents des chances égales de soumissionner les marchés de l'État. D'ailleurs, les nouvelles mesures adoptées continuent de favoriser l'expansion industrielle et régionale du pays, sans négliger pour autant nos obligations sur le plan international, notamment en ce qui concerne le Programme de partage de la production de défense.

Mais voyons plus en détail ce qui a été fait. Le dépouillement public des soumissions n'est pas un concept tout à fait nouveau au ministère des Approvisionnements et Services mais, avouons le, on n'y recourait pas fréquemment. Il y a huit ans, d'un commun accord avec l'Association des chantiers maritimes canadiens, notre ministère instaurait un système de dépouillement public des soumissions pour certains contrats de construction navale. Plus récemment, nous avons adopté ce procédé pour le nouveau service postal de Toronto.

S'il est vrai que, par le passé, ce mode de dépouillement public des soumissions, a été quand même limité, il a cependant toujours été possible, une fois l'évaluation des soumissions terminée et le contrat adjudgé, d'obtenir de mon ministère des renseignements quant aux prix offerts par l'adjudicataire ou d'autres soumissionnaires en réponse à un appel d'offres de l'État.

[Français]

Aujourd'hui, nous lançons un système général de dépouillement public des appels d'offres. Parallèlement à notre politique et à nos méthodes actuelles sur la divulgation de renseignements relatifs à tous les appels d'offres présentés en réponse à nos besoins—que ce soit individuellement ou par le truchement d'une publication—ce nouveau système nous donne une meilleure vue d'ensemble du programme d'achats du gouvernement fédéral et est, à mon avis, à tout le moins comparable à n'importe quel autre, sinon meilleur. Précisons, à cet égard, que nous sommes chargés d'exploiter un système d'approvisionnements à la fois vaste et complexe, mettant en cause chaque année plus de 275 000 commandes, dont la valeur globale dépasse un milliard de dollars. Près de 60 000 sociétés participent à ce programme, qui englobe des milliers de catégories de biens et de services.

C'est dans le cadre de cette gigantesque opération que vient s'inscrire notre nouveau système de dépouillement public des appels d'offres. Notre objectif est d'abord de donner aux soumissionnaires l'assurance que c'est bien à partir des prix qu'ils nous soumettent que sont évalués leurs appels d'offres. C'est là un point essentiel. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le prix ne constitue qu'un des facteurs d'évaluation. Il en existe d'autres, dont, notamment, les délais de livraison, la disponibilité des pièces de rechange, la solvabilité et la compétence technique ou administrative des sociétés en cause, et leur aptitude à se conformer aux conditions stipulées dans l'appel d'offres. Ce n'est qu'après évaluation de tous ces facteurs que l'on choisit l'adjudicataire.

● (1420)

[Traduction]

Soucieux d'améliorer le système d'adjudication actuel, j'ai décidé que dorénavant toutes les soumissions présentées par écrit et impliquant l'adjudication de contrats de